

**DECISION N° 02/2024/NP DU 2 MAI 2024
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION COMMUNE**

Le Directeur Général de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment les articles 1 et 4,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment les articles 29 et 30,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment les articles 31 et 32,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu les dispositions prévues à la convention de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande, signée par leurs directeurs respectifs suite aux délibérations des instances suivantes :

- Délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Brive en date du 20 octobre 2023,
- Délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Tulle en date du 20 octobre 2023,
- Délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ussel en date du 19 octobre 2023,
- Délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD du Pays de Brive en date du 17 octobre 2023,
- Délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD du Parc d'Eygurande en date du 17 octobre 2023.

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin en date du 30 juin 2016 et ses avenants,

Vu le règlement intérieur de la fonction achat mutualisée du GHT du Limousin en date du 18 décembre 2017, et plus particulièrement son article 5,

Vu le régime général de la délégation de signature en droit administratif,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 2 mai 2024, affectant Monsieur Nicolas PORTOLAN, Directeur d'Hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Monsieur Eric VILLENEUVE, Directeur d'Hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Tulle (Corrèze), conjointement Directeur Général Adjoint de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Sandrine BERGER, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Brive (Corrèze), conjointement en charge de la Direction des Travaux, des Achats, de la Logistique, du Biomédical et du Développement Durable du Centre Hospitalier de Brive (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Monsieur Yoann BALESTRAT, Directeur d'Hôpital, en qualité de Directeur Adjoint en charge de la Direction des Investissements, de la Stratégie Immobilière et du Contrôle de Gestion auprès de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze), conjointement Directeur (par intérim) des Centres Hospitaliers de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu la désignation du Directeur Général de la Direction Commune en date du 2 mai 2024 de Monsieur Joël BONNETOT, Ingénieur Hospitalier en Chef classe exceptionnelle, en position de détachement du Conseil Départemental de l'Indre et Loire depuis le 1^{er} octobre 2023 au sein du Centre Hospitalier de Brive (Corrèze), en qualité de Directeur Adjoint en charge des Systèmes d'Information auprès de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Léopoldine MARTIN, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice Adjointe en charge des Affaires Générales et des Coopérations auprès de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze), conjointement en qualité d'Adjointe de la Direction des Affaires Médicales, des Parcours et des Secrétariats Médicaux des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Sarah FERRET, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice Adjointe en charge de la Direction des Affaires Médicales, des Parcours et des Secrétariats Médicaux des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Monsieur Gaëtan ASSIÉ, Directeur d'Hôpital, en qualité de Directeur Adjoint en charge de la Direction des Ressources Humaines des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Véronique NAVARRI, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice Adjointe en charge de la Direction des Travaux, des Achats, de la Logistique, du Biomédical et du Développement Durable des Centres Hospitaliers Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice Adjointe en charge de la Direction des Affaires Financières, du Bureau des entrées et de la Facturation du Centre Hospitalier de Brive (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Nasslie SABATIER, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice Adjointe en charge de la Direction des Affaires Financières, du Bureau des entrées et de la Facturation des Centres Hospitaliers Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Monsieur Philippe FAUGERON, Directeur des Soins, en qualité de Coordonnateur Général des Soins auprès de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze), conjointement Directeur des Soins du Centre Hospitalier de Brive (Corrèze),

Vu la désignation du Directeur Général de la Direction Commune en date du 2 mai 2024 de Madame Cécile MENEYROL, Cadre Supérieure de Santé, en qualité de faisant fonction de Directrice des Soins du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Najat TAHRI, en qualité de Directrice des Soins et Coordinatrice Générale des Soins des Centres Hospitaliers de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Laurence BLANCO, en qualité de Coordinatrice Générale des Soins en charge des Instituts de Formation des Centres Hospitaliers de Brive et Cœur de Corrèze de Tulle (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Corinne LESCURE, en qualité de Coordinatrice Générale des Soins en charge des Instituts de Formation des Centres Hospitaliers de Brive et Cœur de Corrèze de Tulle (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Florence GIRARD, en qualité de Coordinatrice Générale des Soins en charge des Instituts de Formation du Centre Hospitalier de Haute Corrèze d'Ussel (Corrèze),

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 2 mai 2024, affectant Madame Isabelle GIBIAT, Directrice d'Hôpital, en qualité de Directrice en charge de la Direction Déléguée des EHPAD du Pays de Brive et d'Eygurande (Corrèze),

Vu le Contrat à Durée Indéterminée en date du 1^{er} mars 2013 portant nomination de Monsieur Michel DA CUNHA, en qualité de Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Brive (Corrèze), et à compter du 2 mai 2024 en qualité de Directeur Adjoint en charge de la Direction des Parcours Personnes Âgées, Santé Mentale et Handicap, auprès de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande (Corrèze),

Vu l'organigramme de la Direction Commune des Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues, des EHPAD du Pays de Brive et du Parc à Eygurande,

D E C I D E

COMPETENCES SPECIFIQUES DU DIRECTEUR GENERAL

ARTICLE 1 :

Sont de la compétence spécifique du Directeur Général de la Direction Commune, Monsieur Nicolas PORTOLAN, les matières suivantes :

- Les conventions de partenariat (à l'exception des mutuelles, des mises à disposition de personnels) conclues avec des organismes ou établissements extérieurs ayant une incidence financière pour les établissements signataires de la convention de la Direction Commune, supérieures à la somme de 10.000 euros.
- Les décisions d'ester en justice,
- Les emprunts,
- Les baux,
- Les actes de vente,
- Les décisions relatives aux dons et legs,
- Toute décision ou acte qui, en raison de sa nature, de l'importance de son objet ou de son incidence financière pour les établissements signataires de la convention de Direction Commune, ne saurait être prise par délégation.

SUPPLEANCE DU DIRECTEUR GENERAL

ARTICLE 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Nicolas PORTOLAN, Directeur Général, délégation est donnée à Monsieur Eric VILLENEUVE, Directeur Général Adjoint de la Direction Commune, à l'effet de signer au nom du Directeur Général tous les documents relatifs à ses attributions dans les limites fixées par les dispositions réglementaires et dans le respect des procédures d'achat qui relèvent désormais de la compétence de la Directrice Générale du CHU de Limoges, établissement support du GHT Limousin.

En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de Monsieur Nicolas PORTOLAN, Directeur Général, et de Monsieur Eric VILLENEUVE, Directeur Général Adjoint, délégation est donnée à Madame Sandrine BERGER, Directrice du Centre Hospitalier de Brive.

COMPETENCES DES DIRECTEURS DE SITE - CENTRES HOSPITALIERS / EHPAD

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric VILLENEUVE, en sa qualité de Directeur du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle.
- Madame Sandrine BERGER, en sa qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Brive, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions du Centre Hospitalier de Brive.
- Monsieur Yoann BALESTRAT, en sa qualité de Directeur (par intérim) des Centres Hospitaliers de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions des Centres Hospitaliers de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.
- Madame Isabelle GIBIAT, en sa qualité de Directrice Déléguée des EHPAD du Pays de Brive et d'Eygurande en vue de signer les actes, documents, engagements, liquidations et mandatements des dépenses et recettes relevant des attributions des EHPAD du Pays de Brive et d'Eygurande.

DOMAINE DES AFFAIRES GENERALES ET DES COOPERATIONS

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

Madame Léopoldine MARTIN, Directrice Adjointe, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Affaires Générales et des Coopérations.

Délégation permanente est donnée à Madame Léopoldine MARTIN, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives à la communication de la Direction Générale.

DOMAINE DES INVESTISSEMENTS, DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Yoann BALESTRAT, Directeur Adjoint, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Investissements, de la Stratégie Immobilière, du Contrôle de gestion et des Systèmes d'Information des établissements signataires de la convention de Direction Commune.
- Monsieur Joel BONNETOT, Directeur Adjoint, en vue de signer les actes et documents relevant de la gestion courante des Systèmes d'Information des établissements signataires de la convention de Direction Commune.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Joel BONNETOT, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux systèmes d'information des établissements signataires de la convention de Direction Commune, membres du GHT, conformément à la délégation signée par la Directrice Générale de l'établissement support du GHT Limousin.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Joel BONNETOT, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux systèmes d'information des EHPAD du Pays de Brive et Eygurande.

- Délégation permanente est donnée à Madame Isabelle GIBIAT, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux investissements et aux Systèmes d'Information des EHPAD du pays de Brive et Eygurande dans la limite de 30 000 euros par bon de commande.

DOMAINE DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE, DU BIOMEDICAL ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Sandrine BERGER, Directrice Adjointe, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Achats, de la Logistique, du Biomédical et du Développement Durable pour le Centre Hospitalier de Brive.

Délégation permanente est donnée à Madame Sandrine BERGER, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux Achats, à la Logistique, au Biomédical et au Développement Durable pour le Centre Hospitalier de Brive.

- Madame Véronique NAVARRI, Directrice Adjointe, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Achats, de la Logistique, du Biomédical et du

Développement Durable pour les Centres Hospitaliers Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

Délégation permanente est donnée à Madame Véronique NAVARRI, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux Achats, à la Logistique, au Biomédical et au Développement Durable pour les Centres Hospitaliers Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

DOMAINE DES AFFAIRES MEDICALES, DES PARCOURS, DES SECRETARIATS MEDICAUX ET DE LA RECHERCHE

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Sarah FERRET, Directrice Adjointe,
- Madame Léopoldine MARTIN, Directrice Adjointe,

En vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Affaires Médicales, des Parcours et des Secrétariats Médicaux pour les Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

Délégation permanente est donnée dans le respect des crédits limitatifs inscrits à l'EPRD, à Madame Sarah FERRET et à Madame Léopoldine MARTIN, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux Affaires Médicales pour les Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES

ARTICLE 8 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Gaëtan ASSIÉ, Directeur Adjoint, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Ressources Humaines pour les Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Gaëtan ASSIÉ, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives aux Ressources Humaines pour les Centres Hospitaliers de Brive, Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

DOMAINE DES AFFAIRES FINANCIERES, DU BUREAU DES ENTREES ET DE LA FACTURATION

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, Directrice Adjointe, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Affaires Financières et de la Facturation du Centre Hospitalier de Brive.

Délégation permanente est donnée à Madame ROUBERT-GAUTHIEZ à l'effet de mandater les dépenses et recettes relatives aux Affaires Financières et à la Facturation du Centre Hospitalier de Brive.

- Madame Nasslie SABATIER, Directrice Adjointe, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Affaires Financières, du Bureau des entrées et de la Facturation des Centres Hospitaliers Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et Bort les Orgues.

Délégation permanente est donnée à Madame Nasslie SABATIER à l'effet de mandater les dépenses et les recettes relatives aux Affaires Financières, au Bureau des entrées et à la Facturation des Centres Hospitaliers Cœur de Corrèze de Tulle, de Haute Corrèze d'Ussel et de Bort les Orgues.

DOMAINE DE LA COORDINATION GENERALE DES SOINS ET DES DIRECTIONS DES SOINS

ARTICLE 10 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe FAUGERON, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Coordination Générale des Soins des établissements signataires de la convention de Direction Commune, et de la Direction des Soins du Centre Hospitalier de Brive.
- Madame Cécile MENEYROL, faisant fonction de Directrice des Soins, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Soins du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle.
- Madame Najat TAHRI, Directrice des Soins, Coordinatrice Générale des Soins, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Soins des Centres Hospitaliers de Haute Corrèze d'Ussel, de Bort les Orgues et de l'EHPAD d'Eygurande.

DOMAINE DES PARCOURS PERSONNES ÂGÉES / SANTE MENTALE ET HANDICAP

ARTICLE 11 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Michel DA CUNHA, Directeur Adjoint, en vue de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Parcours Personnes Âgées / Santé Mentale et Handicap, des établissements signataires de la convention de Direction Commune.

INSTITUTS DE FORMATION

ARTICLE 12 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Laurence BLANCO, Directrice des Soins et Coordinatrice Générale des instituts, en vue de signer les actes, documents et engagements des dépenses relevant des attributions des instituts de formation de Brive.
- Madame Florence GIRARD, Directrice des Soins et Coordinatrice Générale des instituts à délégation en vue de signer les actes, documents et engagements des dépenses relevant des attributions des instituts de formation d'USSEL.

- Madame Corinne LESCURE, Directrice des Soins et Coordinatrice Générale des instituts, en vue de signer les actes, documents et engagements des dépenses relevant des attributions des instituts de formation de Tulle.

ARTICLE 13 :

La présente délégation prend effet au 2 mai 2024 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives aux mêmes domaines.

La présente délégation sera communiquée aux Conseils de Surveillance et Conseils d'Administration des établissements signataires de la convention de Direction Commune, et transmise aux Trésoriers de ces mêmes établissements.

La présente délégation fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites internet des établissements signataires de la convention de Direction Commune.

ARTICLE 14 :

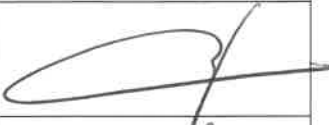



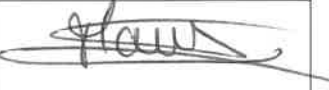


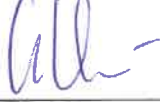



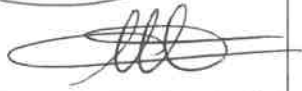
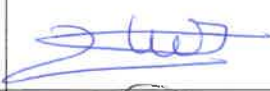
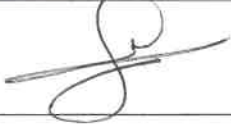


En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Limoges (1 cours Vergniaud 87000 LIMOGES), dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision. Le Tribunal administratif de Limoges peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.



Fait à Brive, le 2 mai 2024.

Le Directeur Général,



Nicolas PORTOLAN

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Eric VILLENEUVE	DH	E.V	
Sandrine BERGER	DH	SB	
Yoann BALESTRAT	DH	YB	
Joel BONNETOT	Ingénieur Hospitalier en Chef	JB	
Léopoldine MARTIN	DH	LM	
Sarah FERRET	DH	SF	
Gaëtan ASSIE	DH	GA	
Véronique NAVARRI	DH	VN	
Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ	DH	PRG	
Nasslie SABATIER	DH	NS	
Philippe FAUGERON	Coordonnateur Général des Soins	PF	
Cécile MENEYROL	Cadre Supérieure de Santé	CM	
Najat TAHRI	Coordonnatrice Générale des Soins	NT	
Isabelle GIBIAT	DH	IG	
Michel DA CUNHA	Directeur	MDC	
Laurence BLANCO	Coordonnatrice Générale des Instituts	LB	

Florence GIRARD	Coordonnatrice Générale des Instituts		
Corinne LESCURE	Coordonnatrice Générale des Instituts	